

DNB 2026

1. Le français

Durée de l'épreuve : 3 heures



L'épreuve est notée sur 20. Les exercices sont assortis d'un barème totalisant 100 points, indiqué dans le sujet. La note obtenue est ensuite ramenée sur 20 pour le calcul de la moyenne.

L'épreuve prend appui sur un corpus de français, composé d'un texte littéraire et éventuellement d'une image en rapport avec le texte.

L'épreuve se déroule en trois parties :

- travail à partir du texte littéraire et, éventuellement, d'une image (1h10 minutes) ;
- dictée (20 minutes) ;
- rédaction (1 h 30 minutes).

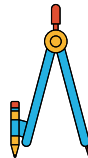
Dans ce cadre, les élèves doivent réaliser :

- Durant la première partie de l'épreuve portant sur un texte littéraire et, éventuellement une image (50 points) :
 - des **exercices de « Grammaire et compétences linguistiques »** permettant d'évaluer les compétences linguistiques et la maîtrise de la grammaire ;
 - des **exercices de « Compréhension et compétences d'interprétation »** permettant d'évaluer à la fois la compréhension du texte et les compétences d'interprétation du candidat.
- **Une dictée** (10 points) de 600 signes environ pour les candidats de série générale et 400 signes environ pour les candidats de série professionnelle.
- **Une rédaction** (40 points) sur un sujet choisi par le candidat parmi les deux proposés.

2. Les mathématiques

Durée de l'épreuve : 2 heures

Épreuve notée sur 20.



À travers les exercices proposés, les candidats sont amenés à mobiliser les compétences chercher, modéliser, représenter, raisonner, calculer et communiquer. Le brouillon est autorisé sur l'ensemble de l'épreuve.

L'épreuve se déroule en deux parties. Les points attribués à chaque exercice sont indiqués dans le sujet. La calculatrice n'est autorisée que sur la partie 2.

Partie 1: automatismes - 6 points, 20 minutes

Les élèves réalisent cette partie sans calculatrice. Elle évalue la maîtrise des automatismes au cycle 4.

Partie 2 : raisonnement et résolution de problèmes - 14 points, 1 heure et 40 minutes.

Le sujet est constitué d'exercices qui doivent pouvoir être traités par le candidat indépendamment les uns des autres.

Certains exercices peuvent inclure des situations issues de la vie courante ou d'autres disciplines. Ils peuvent adopter toutes les modalités possibles.

L'évaluation doit prendre en compte la clarté et la précision des raisonnements ainsi que, plus largement, la qualité de la rédaction qui sera évaluée sur 2 points. Doivent être pris en compte les essais et les démarches engagées, même non aboutis. Le sujet précise que toutes les réponses doivent être justifiées sauf si une indication contraire est donnée.

3.L'histoire-géographie EMC



Durée de l'épreuve : 2 heures

L'épreuve est composée de deux sous-épreuves : l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique. Le candidat traite les exercices de chacune des deux sous-épreuves sur les deux heures sans pause entre les deux.

Sous épreuve histoire-géographie (coefficient 1,5)

L'épreuve est notée sur 40. La note obtenue est ensuite ramenée sur 20 pour le calcul de la moyenne. Les points attribués à chaque exercice sont indiqués dans le sujet.

Exercice 1 : Analyser et comprendre des documents en histoire ou en géographie (15 points)

Les exercices s'appuient sur un ou deux documents qui relèvent du programme d'histoire et géographie.

Ces exercices visent à évaluer la capacité du candidat à analyser et comprendre ces documents en utilisant les raisonnements et les méthodes de l'histoire et de la géographie, à maîtriser des connaissances fondamentales et à mobiliser les repères chronologiques et spatiaux contenus dans les programmes d'histoire et de géographie.

Exercice 2 : Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères historiques et géographiques (25 points)

Un développement construit (18 points), d'au moins 30 lignes pour les candidats de la série générale et d'au moins 20 lignes pour la série professionnelle, sous la forme d'un texte structuré et de longueur adaptée à un élève en fin de cycle 4, répond à une question d'histoire ou de géographie.

Une question invite le candidat à rendre compte de la compréhension et du traitement de données par le biais de croquis, de schémas ou de frises chronologiques. (7 points)

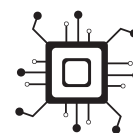
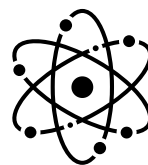
Sous épreuve enseignement moral et civique (coefficient 0,5)

L'épreuve est notée sur 20.

Une problématique d'enseignement moral et civique est posée à partir d'une situation pratique appuyée sur un ou deux documents. Le questionnaire qui amène le candidat à y répondre comprend des questions à réponse courte (comme des questionnaires à choix multiples, des tableaux à compléter, des questions simples) et une réponse plus développée. La qualité de la rédaction est prise en compte et valorisée dans le barème.

4. Les sciences

Durée de l'épreuve : deux fois trente minutes, soit 1 heure



Pour cette épreuve, à chaque session de l'examen, deux disciplines seulement sur les trois citées – physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie – sont retenues.

Le choix des deux disciplines est signifié deux mois avant la date de l'examen. Ce choix est valable pour la session normale (en fin d'année scolaire) et la session de remplacement (en septembre). Il peut être différent pour les sessions des centres étrangers.

L'ensemble de cette épreuve est noté sur 20 points, 10 points pour chacune des disciplines.

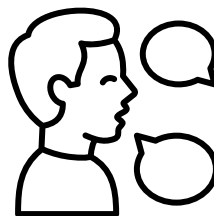
Le sujet de l'épreuve est construit afin d'évaluer l'aptitude du candidat :

- à maîtriser les compétences et connaissances prévues par les programmes ;
- à exploiter des données chiffrées et/ou expérimentales ;
- à analyser et comprendre des informations en utilisant les raisonnements, les méthodes et les modèles propres aux disciplines concernées.

5. Epreuve orale de soutenance

L'épreuve est notée sur 20 :

- **Maîtrise de l'expression orale : 8 points**
- **Maîtrise du sujet présenté : 12 points.**



L'épreuve orale de soutenance d'un projet permet au candidat de présenter l'un des objets d'étude qu'il a abordés dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts, ou l'un des projets qu'il a menés au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours éducatif de santé, parcours d'éducation artistique et culturelle) qu'il a suivis.

L'oral se déroule en deux temps : un exposé (5 minutes) suivi d'un entretien avec le jury (10 minutes). Le candidat peut être guidé par le jury pour mener à bien son exposé personnel. La durée totale de l'épreuve ne peut dépasser quinze minutes.

L'évaluation prend en compte la qualité de la prestation orale du candidat, tant du point de vue des contenus que de son expression.

<https://eduscol.education.fr/716/les-epreuves-du-dnb>

